

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON SUR HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Extrait du registre des délibérations **RÉUNION DU 3 AVRIL 2023**

L'an Deux mil vingt-trois, le 3 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 27 Mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : Mme BASCOP V.
MM. BIHOREAU P.-BLANCHE N.- DUMAS D.- LANCELOT G.
LELIÈVRE G. - THIERRY A.- THILLOU D.

Absents excusés : Mme BURGEVIN C. (*ayant donné pouvoir à M. LANCELOT G.*)
M. CAUDE J. (*ayant donné pouvoir à M. BOURILLON C.*)
M. MASSON C.

Secrétaire de séance : M. THILLOU D.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSÉ PAR LE TRÉSORIER RECEVEUR (D04)

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de *Monsieur LELIÈVRE Gérard, doyen d'âge,*

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2022** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,

Le Président,

Christian BOURILLON

